

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Ce règlement est complété par le règlement des épreuves fédérales et par les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale individuelle.

Les dispositions des règlements particuliers ainsi que des cahiers des charges (voir section 1.2.1) prévalent sur celles du règlement spécifique.

Tous les règlements sportifs peuvent être modifiés par la CSSN en cours d'année.

Sommaire

1- Commun à toutes les formes de compétitions en simple et en double

1. Conditions de participation
2. Engagements
 - Inscriptions et droits d'engagement*
 - Forfaits*
 - Ordre des départs*

2- Propre aux épreuves avec phase finale en match play

1. Forme de jeu phase finale en match play
 - Phase de qualification en Stroke Play*
 - Départage des ex aequo*
 - Phase Finale en match Play*
 - Intempéries et circonstances exceptionnelles*
2. Liste des épreuves concernées

3- Propre aux épreuves uniquement en stroke play

1. Phase de qualification : Cut
2. Départage des ex aequo
3. Intempéries et circonstances exceptionnelles
4. Liste des épreuves concernées

4- Règlements particuliers des épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues

1. Commun à toutes les épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues
2. Cahier des charges des Grands Prix
3. Cahier des charges des Grands Prix Jeunes
4. Cahier des charges des Classics et Grands Prix Mid-Amateurs
5. Cahier des charges des Trophées Seniors/Seniors 2/3 & Grands Prix Seniors Sélectifs
6. Cahier des Charges des Grands Prix Paragolf

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

1.4.1 Commun à toutes les formes de compétitions en simple et en double

1. Conditions de participation

Les titulaires d'une licence ffgolf active doivent à la date de clôture des inscriptions de l'épreuve :

- s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 40 € pour l'année en cours,
- disposer d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2024 ou 2025 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.
- Être à jour de leurs droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures.
- Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve

Note : En cas de non-respect de l'une de ces conditions, le joueur sera **disqualifié**.

Les titulaires d'une licence dans une fédération étrangère reconnue doivent :

- Être à jour de leurs droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures.
- Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve

2. Engagements

INSCRIPTION ET DROITS D'ENGAGEMENT

Pour une épreuve nationale ou internationale, les participants doivent s'inscrire individuellement sur le site Internet de la ffgolf, en réglant le montant correspondant aux droits d'inscription.

La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Sauf autrement spécifiés dans le règlement particulier de l'épreuve, les droits d'engagement sont de :

- 120 € pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
- 65 € pour les joueurs licenciés en France de 19 à 24 ans (nés entre 2002 et 2007)
- 50 € pour les joueurs licenciés en France de 18 ans et moins (nés en 2008 ou après)

Pour les épreuves en double, les droits d'engagement sont de :

- 60 € pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
- 32,50 € pour les joueurs licenciés en France de 19 à 24 ans (nés entre 2002 et 2007)
- 25 € pour les joueurs licenciés en France de 18 ans et moins (nés en 2008 ou après)

S'inscrire à une compétition individuelle vaut acceptation des règlements des épreuves fédérales et particuliers de ladite épreuve.

La liste définitive des joueurs est éditée en fonction du règlement particulier de chaque épreuve. L'ordre d'arrivée des inscriptions sera utilisé comme clé de départage supplémentaire en cas d'égalité.

Si le nombre maximum d'inscriptions n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la Direction Technique Nationale peut accepter des inscriptions supplémentaires après la clôture des inscriptions, ces inscriptions tardives seront classées selon leur date de réception uniquement.

FORFAITS AVANT L'ÉPREUVE

Tout forfait doit être notifié à la CSSN de la ffgolf avant le début de l'épreuve. S'il est notifié par téléphone, il doit être confirmé par écrit dans les 48 heures (inscription@ffgolf.org).

Dans le cas où le forfait est notifié après 12 h 00 la veille du premier jour de l'épreuve, le joueur sera enregistré comme **disqualifié** sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles (accident, etc. qui devront être dûment justifiés). Dans le cas où le forfait n'est pas justifié, le joueur sera exclu de cette même épreuve l'année suivante (ou dans le cas de changement de catégorie d'âge, de l'épreuve équivalente de la catégorie d'âge supérieure).

Forfait après la date de clôture :

- Entre la date de clôture et J-15, 50 % des droits d'inscription seront reversés au joueur.
- Après J-15, la totalité des droits d'inscription restera acquise à la ffgolf.

ORDRE DES DÉPARTS

Les heures de départ à prendre en compte sont publiées sur le site internet ffgolf et accessibles via le QR code affiché au tableau officiel la veille du 1er tour de l'épreuve.

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

1.4.2 Propre aux épreuves avec phase finale en match play

1. Forme de jeu phase finale en match play

PHASE DE QUALIFICATION EN STROKE PLAY

La forme de jeu (stroke-play, score maximum, ...), le nombre de tours et le nombre de qualifiés sont spécifiés dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Si le nombre de participants est égal ou inférieur au nombre de qualifiés, le ou les tours de stroke play seront quand même joués pour déterminer la composition du tableau de match play.

DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement provisoire (avant publication) de la qualification est établi en utilisant le départage du logiciel RMS 9. **Le Classement provisoire deviendra officiel lors de l'affichage au tableau officiel.**

Pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

- si des qualifiés déclarent forfait pour la phase finale :
 - **Avant l'affichage du tableau de match play au tableau officiel** : en cas de désistement, les joueurs sont remplacés à l'identique et les suivants remontent dans l'ordre de la qualification ;
 - **Après l'affichage du tableau de match play au tableau officiel** : ils ne sont pas remplacés, conservent leur position dans le tableau et leur adversaire l'emporte par forfait.
- si des qualifiés sont **disqualifiés** après l'affichage du tableau de match play au tableau officiel, ils ne sont pas remplacés et leur adversaire l'emporte par forfait.

Exception 1 : Coupes Ganay et Gaveau

Un play-off en trou par trou sera organisé pour la 1^{re} place.

Exception 2 : Championnat de France des Jeunes

Un play off en trou par trou sera organisé pour la 1^{ère} place de chaque catégorie et les dernières places qualificatives.

Si pour une raison quelconque, le play-off ne pouvait avoir lieu ou était interrompu :

- Il ne serait pas reporté au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif ;
- Les joueurs déjà éliminés avant l'interruption du play-off demeurent éliminés. Ceux encore en lice sont départagés selon le classement provisoire de l'épreuve.

PHASE DE FINALE EN MATCH PLAY

Le tableau de match play est établi en fonction de l'ordre de classement de la qualification.

Le nombre de trous joué est spécifié dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Aucun match ne peut être partagé : les adversaires continuent à jouer jusqu'à ce que l'un d'eux gagne le match.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

La compétition n'est validée que si au moins 1 tour est disputé intégralement.

En cas de perturbation des épreuves individuelles (intempéries ou autre circonstance exceptionnelle), les règles suivantes s'appliquent :

Qualification en stroke play

- **Priorité au 1^{er} tour de qualification.** Il doit impérativement se tenir, au besoin en utilisant des départs sur plusieurs trous, en « shotgun » ou étalés sur plusieurs journées ;
- **2^e tour interrompu.** S'il est retardé ou ne peut s'achever le soir du 2^e jour, le Comité peut soit l'annuler, soit le faire terminer le lendemain.
- **Annulation du 2^e tour.** Le classement provisoire du 1^{er} tour devient alors le classement de la qualification.
- **Référence pour la suite.** Le classement de la qualification sert de base à toute décision ultérieure du Comité, y compris l'éventuelle prise en compte de ce seul résultat si le match play ne peut se dérouler.

Déroulement des tours de match play

- **Temps insuffisant pour les match play** : le Comité peut réduire le nombre de qualifiés ;
- **Retard pendant les match play** : la finale prévue sur 36 trous peut être ramenée à 18 trous ;

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

- **Dernier soir sans vainqueur et interruption définitive** : le titre est attribué au joueur encore en lice le mieux classé à l'issue de la qualification.

2. Liste des épreuves concernées :

Les règlements particuliers de ces épreuves sont consultables dans la version intégrale du Vademecum aux pages renseignées ci-dessous :

Date	Épreuves	Club d'accueil	Page
1 au 6 avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE U21 FILLES	Saint Cloud	156
2 au 6 avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE U18 GARCONS	Les Aisses	157
20 au 25 juillet	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES	Gouverneur	158
10 au 14 juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE DAMES	Dinard	171
15 au 19 avril	CHAMPIONNAT DE FRANCE MESSIEURS	Cabot Bordeaux	Erreur ! Signet non défini.
9 au 11 octobre	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MIXTE	Fontainebleau	180
	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME DAMES		181
8 au 10 mai	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MESSIEURS	Massane	Erreur ! Signet non défini.

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

1.4.3 Propre aux épreuves uniquement en stroke play

1. Phase de qualification : Cut

La forme de jeu (stroke-play, score maximum, ...), le nombre de tours et le nombre de qualifiés sont spécifiés dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Si un cut doit intervenir et que des qualifiés déclarent forfait ou sont **disqualifiés** :

- **Avant la publication officielle des résultats**, ils sont remplacés à l'identique par les compétiteurs suivants dans l'ordre du classement. Cependant, si après ces forfaits le nombre de qualifiés (ex aequo compris) demeure égal ou supérieur au quota initial prévu pour le cut, les forfaits ne sont pas remplacés ;
- **Après la publication officielle des résultats**, ils ne sont pas remplacés.

Pour une épreuve de 3 tours ou plus avec un cut après 2 tours, si l'épreuve ne peut se dérouler que sur 2 tours, il n'y aura pas de cut.

2. Départage des ex aequo

Le classement est établi en utilisant le départage du logiciel RMS 9.

- **Égalité au score avec le premier** : les joueurs concernés disputent un play-off sur autant de trous que nécessaire pour les départager ;
- **Play-off impossible** : Il n'est pas reporté au lendemain ; le classement provisoire devient définitif ;
- **Play-off interrompu** :
 - Les joueurs déjà éliminés avant l'interruption le restent ;
 - Les joueurs encore en lice sont départagés selon le classement provisoire de l'épreuve.
- **Titre de Champion de France lors d'une épreuve internationale** :
 - En cas d'égalité entre joueurs de nationalité française à la meilleure place (quelle qu'elle soit dans le classement final), un play-off est organisé entre eux (quelle que soit leur place au classement) pour attribuer le titre de Champion de France ;
 - Si ces joueurs participent aussi au play-off pour la première place du classement final, un **seul** play-off est disputé ; son résultat sert à l'attribution de tous les titres concernés ;
 - Indépendamment de l'attribution du titre du classement final, si une égalité persiste pour le titre de Champion de France, les joueurs français concernés poursuivent le play-off jusqu'à ce qu'ils soient départagés.

3. Intempéries et circonstances exceptionnelles

En cas de perturbation des épreuves (intempéries ou autre circonstance exceptionnelle), les impératifs suivants doivent être respectés :

- **Un tour entamé** ne doit pas être annulé : il est repris ou poursuivi dès que les conditions le permettent, quitte à être décalé au lendemain ;
- **Si la conclusion du tour ne peut pas être reportée au lendemain** (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi uniquement sur le ou les tours disputés intégralement ;
- **À l'issue du dernier jour**, si aucun tour complet n'a été joué, la compétition est annulée ;
- **Le dernier jour de l'épreuve**, le Comité ne devrait pas relancer un tour interrompu s'il ne peut raisonnablement pas être mené à son terme.

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

4. Liste des épreuves concernées :

Les règlements particuliers de ces épreuves sont consultables dans la version intégrale du Vademecum aux pages renseignées ci-dessous :

Dates	Épreuves		Page
28-29 Mars / 9-10 Mai 20-21 Juin	GRANDS PRIX JEUNES MAJEUR U14	Chiberta / Bondues / Besançon	160
24 au 26 août	GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14 d'Evian	Evian Resort	161
14-15 Mars/30-31 Mai 12-13 septembre	GRANDS PRIX NATIONAUX U12	Nîmes Vacquerolles Strasbourg / St Jean de Monts	162
9 au 11 avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE U14	Chantilly	163
17 au 20 octobre	CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES GARCONS	Grand Saint Emilionnais	164
	CHAMPIONNAT DE France MINIMES FILLES	Biarritz	165
6 au 8 mars	CHAMPIONNAT U18 WAGR 1	Albi	166
29 au 31 octobre	CHAMPIONNAT U18 WAGR 2	Cholet	167
17 au 19 septembre	INTERNATIONAUX DE FRANCE DAMES	Morfontaine	168
1 ^{er} au 3 mai	INTERNATIONAUX DE FRANCE MID-AMATEURS DAMES	Chantilly	169
2 au 4 juillet	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS DAMES	Soufflenheim	170
5 au 7 juillet	CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS DAMES	Saint Nom la Bretèche	172
15 au 17 juillet	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS 2 DAMES	Amiens	173
26 au 28 août	INTERNATIONAUX DE FRANCE MESSIEURS	Saint Cloud	174
1 ^{er} au 3 mai	INTERNATIONAUX DE FRANCE MID-AMATEURS MESSIEURS	Chantilly	175
17 au 19 avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS MESSIEURS	Lys Chantilly	176
15 au 17 juillet	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS 2 MESSIEURS	Soufflenheim	177
2 au 4 juillet	CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS MESSIEURS	Saint Nom la Bretèche	179
15 au 16 avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE DOUBLES SENIORS MESSIEURS	Lys Chantilly	183
1 ^{er} juillet	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE DOUBLES SENIORS DAMES	Soufflenheim	184
19 au 20 mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE UGSEL	Olhain	UGSEL
2 au 3 juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS COLLEGE		UNSS
4 au 5 juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS LYCEE		UNSS
9 au 10 mai	OPEN DE FRANCE PARAGOLF	Roissy	185
21 mars	COUPE DES PRESIDENTS DES AS MUNICIPALES	La Rochelle	186
	COUPE DES PRESIDENTS DES AS D'ENTREPRISE		200
29 au 30 août	CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE	Strasbourg	201